

Approbation n° ICO.24-022 du 6 février 2024

Société : ENZYM

En application de l'article L. 552-5 du code monétaire et financier et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, notamment de l'article 712-9, l'AMF a apposé sur le document d'information le visa n° ICO.24-022 en date du 06/02/2024 et valable jusqu'au 30/06/2024.